

Prefecture de l'Essonne
8 A.C. 15 Bureau
Bn. Corbeil-Essonnes
le 21 nov 1967
Pour le Préfet... .

meurs et extérieurs le long de la
Mairie,

descente de chaudière de l'Eglise
démolition de 2 cheminées intérieures
et annexes avec les établissements
Garretti et Marion

14. 800,00

- pour installation d'une enseigne
"Hôtel de ville" - Installation d'un
panneau des Maires - Installation
d'un panneau "Morts pour la France"
Installation des tablettes de comptoir
avec les établissements Garretti et
Marion (avenant au lot N°1)

12. 200,00

Le montant de ces avenants sera pris en charge sur le crédit ouvert à cet effet au budget additif

"Pour aménagement et transformation de la Mairie"
Sur proposition du Maire sur une hypothèse d'augmentation de la taxe
sur les denrées du district de Corbeil, le Conseil Municipal voterait cette augmentation
Les sujets étant épuisés la séance est levée à vingt
heures trente

Prefecture
Direction
Communa
N° 00
Bn et
Corbeil -

Séance du 25 novembre 1967

Le vingt-cinq novembre mil neuf cent soixante-sept à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nemcy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Etaient présents : M. Robert Marie, Judith et Giber adjoints ; Chagnenet, Curmant, Dhont, Gilles, Goudy Rot, Legrand, Loriet, Nice, Rabier, Tironnet, Violette, formant la majorité des membres en exercice.

pouvoirs : M. Baubien à M. Judith
M. Roy à M. Volette

Le Conseil adresse ses félicitations au cantame
d'hont pour le résultat de son stage de sécurité, et
ses félicitations à Messieurs Louet, Changeret, Volette,
pour la médaille des Sociétés Chorales et Musicales
de France, décernée par le Ministre des Affaires
Culturelles.

Délibération 17-67. Personnel

A la prise de retraite de Monsieur Meunier, em-
ployé communal, le Conseil Municipal tient
à se renseigner de la qualité de son travail au
service de Maunecy, et autorise le maire à lui
payer un mois de traitement supplémentaire.

Délibération N° 18-67 Service d'Hygiène

Prefecture de l'Estronne
Direction de l'Administration
Communale 1^e Bureau
N° 00321.

Vu et approuvé.
Corbeil-Essonnes le 19 juillet 1967
Pour le Prefet
Le Secrétaire G.F.

A partir du premier janvier 1968, l'inspection
sanitaire des denrées d'origine animale sera prise
en charge par l'Etat. Sur proposition du maire,
le Conseil Municipal accepte de confier au Docteur
Renard, vétérinaire 7-331, Le Paris à Corby, la surveil-
lance de la cantine, à raison d'une visite par semaine.
Il approuve le barème suivant :

visite 9,50 F

déplacement 0,24 X 15 = 3,84

sous 13,34 par réaction

Il confirme le Docteur Renard dans ses fonctions
au service de la commune.

Délibération N° 19-67 Assistante sociale

Le Conseil prend note de l'installation d'une assis-
tante P.M.I à Ballancourt-sur-Essonne, et à
Maunecy. Probable début : 1968

Délibération N° 20-67 Piscine Gymnase

Le Conseil prend connaissance du dossier som-
maire de principe présenté par le maire pour
la construction d'un gymnase type C, sur
le stade municipal, (sans subvention)

mot rayer au
mot ajouter
J.P. D. H. X
AB BB H X

Le Conseil Municipal, après une large discussion, trouve la somme de 750.000 F. trop élevée et invite le Maire à renvoyer en commission pour un examen très approfondi avec appel à la concurrence.

Délibération N°21 - 67 Construction H. L. M.

Le Conseil Municipal

vu les lettres des 20 octobre 1967 et 13 novembre 1967 de la Société Anonyme d'Habitations à loyer modéré de l'Estonne, ayant pour objet l'achat de terrains au lieu-dit "la Jeannotte"

sur la proposition du Maire
sélibière ainsi :

- 1^o Il abandonne l'option qu'il avait déjà prise de 10.000 mètres cubes sur le terrain à acquérir par cette société, à la Société Rivaud
- 2^o Il accepte une subvention d'équipement de 1300 F. par logement, sans compter la participation aux travaux d'aménagement (Monsieur Courtois vote contre)

Délibération N°22 - 67 Adjudication du Château d'Eau

Monsieur Judith rend compte des conditions d'adjudication du 8.11. pour l'édification du château d'eau de 2000 m³. et pour laquelle la Société Perroche Daniel à Bourgenay (Yonne) a été adjudicataire pour une somme de 151.968 F. 80, avec un délai de 6 mois.

Une enquête sera faite sur l'utilité de la démolition de l'ancien réservoir

Délibération N°23 - 67 Attribution H.L.M.

Le Conseil prend note des demandes de Messieurs Depoister, Chenu, de la mutation de M. Gaudin.
M. Goudy et Hoot signalent l'occupation irrégulière de l'appartement de M. Rastrelli par M. Vieille, qui habitait précédemment 10, rue de Kelly.

Ils invitent le Maire à intervenir immédiatement auprès du Foyer du Travailleur pour que cet état de choses ne se renouvelle plus et souhaitent recevoir rapidement des explications.

Délibération N°24-67 Garderie Scolaire

Sur proposition du maire, après avoir pris connaissance de la lettre du 10 novembre de Monsieur le secrétaire-taureau de Corbeil-Essonnes accordant le tarif préférentiel de 1^{er} pour les moins de 10 ans
2^{er} pour les plus de 10 ans,
gratuité aux accompagnateurs
décide :

d'assurer tous les jeudis, un service de cars pour les enfants de la garderie municipale au stade nautique municipal de Corbeil. Une participation de 1^{er} sera demandée à chaque enfant. La mairie assurera le reste des charges.

Délibération N°25-67 Crédit d'un poste d'éducateur physique

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'éducateur physique, le jeudi, sur le stade municipal pour les mêmes enfants.

Le maire rend compte de la démission de M. Allais, gardien à la MAC et indique la manutention dont la gestion est assurée actuellement. Il fait part de la création des sections bridge et modélisme.

Il invite ses collègues à rechercher des éléments masculins pour renforcer la section théâtrale.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal accepte la création des cours de langues anglaise et allemande et de comptabilité.

Charge son maire de trouver à ces postes et d'assurer le fonctionnement de ces cours municipaux.

Écoles

Après avoir délibéré sur le manque d'instituteurs et en particulier de suppléants qui affecte nos écoles, le Conseil Municipal émet le vœu suivant :

Il constate que depuis la rentrée scolaire les

bosse, alors qu'il a tout fait pour assurer en temps et en heure les locaux dont il a la charge, l'administration n'est pas en mesure de pourvoir à l'occupation des postes, et en particulier des suppléances. Nos enfants dont l'enseignement a déjà été perturbé ces dernières années par suite de locaux insuffisants et de la surcharge, subissent encore des inconvénients dans leurs études. Le Conseil Municipal, interpellé des familles, grandement ému par cette situation, demande une solution rapide.

Il décide d'assister avec son maire à la manifestation organisée le 2-12-1967 par le conseil des parents d'élèves, à Corbeil. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de M. l'Inspecteur d'Academie N° 7409 du 27-11-1967, pour la création définitive d'une troisième classe infantile, qui avait été accordée à titre provisoire le 27-12-1966,

X. Le maire rend compte de la classe assurée par Madame Jacquet (en retraite) par suite du manque de suppléants. Le Conseil municipal remercie Madame Jacquet et tient à lui faire savoir qu'il assure tous les risques dont elle d'une quatrième classe, présentée par Madame l'Inspectrice des Ecoles Maternelles, émet un avis favorable dans

Compte tenu de la situation, estime impérative cette création demandée.

Le Conseil Municipal, sans d'une demande de création d'une quatrième classe, présentée par Madame l'Inspectrice des Ecoles Maternelles, émet un avis favorable dans les mêmes conditions que précédemment.

H. OJ ML
des J V W
R J

Voirie

Le Conseil, sur proposition du maire, donne un avis favorable à la création d'un sens unique, Ruelle Micheli, en direction de la rue Jean Jaures, à partir du parking face à la maison Lequeux.

Il donne un avis favorable à la limitation aux véhicules de 6 tonnes, poids en charge dans le chemin de la manufacture, à l'époque des intempéries, c'est-à-dire, du 1/11 au 30 avril.

Il autorise le maire à acquérir les grenneaux nécessaires

Délibération N° 26-67 - Ensemble du Bel Air

Le maire rend compte au Conseil Municipal de sa visite et de son examen de la voirie du nouvel ensemble, ce qui lui a permis de constater combien il était regrettable d'avoir conservé autour de cet ensemble la voirie des sentiers ruraux du Bel Air, Bouchet et N° 80,

qui risquent de devenir semblables à la rue de Grandjean Lemeunier.

Le Conseil Municipal a bien sûr pour principe de ne jamais revenir sur ses décisions antérieures. Néanmoins, le Maire souhaiterait qu'une exception fût faite et que la Commission de la voirie reçoit toutes délégations de pouvoirs pour faire une visite et prendre alors toutes décisions, ce qui est accepté.

Délibération N° 27-67 Le Cimetière

Le Maire donne lecture de la lettre de M. Kain, l'informant des difficultés rencontrées par la famille Retrou, vieille famille de Mennecy, pour assurer la sépulture de ses descendants dans notre cimetière. Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ce dossier.

Questions diverses

- Acquisition du cinéma - Le Maire fait part de la possibilité d'acquérir le cinéma. Après une large discussion, le Conseil Municipal repousse cette possibilité en ce qui le concerne, mais donne tous pouvoirs au Maire pour favoriser une succession éventuelle et décide de refuser tous permis de construire nouveaux dans le cas de la démolition.
- Messieurs Louet et Meunier Dhont insistent auprès du Maire sur le retard des travaux d'adduction d'eau à la croix Chauvet. Le Maire renouvelera une fois de plus les rappels faits à la S.E.E.
- Messieur Roy (pouvoir) réclame également, pour les travaux d'éclairage de l'avenue de Villery. Le Maire confirme les rappels faits à la Société Torchum. Il les renouvelera.
- Messieur Dhont réclame les travaux de la Porte d'Orsay.
- Messieur Joudy réclame les travaux de la rue des Châtriers. Le Maire confirme que ces travaux ont bien été commandés, qu'il en a fait le rappel aux Travaux Publics mais que le retard pris est le fait des services qu'ils ont assurés pour la rentrée scolaire dans le groupe de la maternelle.
- M. Roy (pouvoir) demande la création d'un guichet

supplémentaire au bureau de poste.

M. Verroulet insiste pour qu'une réunion de la commission de la Zone pavillonnaire ait lieu.

M. Ghout s'inquiète des attributions H.L.M. et réclame une intervention pour obtenir une sirène de la protection civile.

M. Cumont rend compte du programme d'encaissement du marais :

gardons. 100 hgs.

brochets : 50 "

tanches : 50 "

M. Jourdy demande que des panneaux soient posés,
rue des Châtaignes
canopée du clos Renault
rue Camouelle

Le Conseil émet un avis favorable.

M. Changenet réclame le réfrigérateur du Restaurant Municipal scolaire. Il s'inquiète de l'horaire des réunions des commissions.

M. Hot signale le cas de M. Ghisl qui aurait acquis cette année le double des enfants de l'année 1966.

Le Maire fait part au Conseil de la nécessité qu'il y a à urbaniser une des nouvelles divisions du cimetière. Il a obtenu l'accord des 2 concessionnaires pour la construction à leur charge de 6 caveaux en plus, sans érection de monument. Le Conseil Municipal devrait s'intéresser à cette formule, émet un avis favorable.

Le Conseil Municipal prend note des remerciements de Madame Cazenave à la suite du décès de son mari. À cette occasion, le Conseil Municipal tient à assurer Madame Cazenave de la peine qu'il a eue de perdre un tel serviteur des intérêts de Herseaux.

Il émet un avis favorable pour la subvention départementale, recherchée par M. Battaglioli, au titre de l'habitat rural.

Decauville :

Le Maire rend compte de l'entretien qu'il a eu, assisté de M. Judith, avec M. Serge Bonneau, secrétaire du Comité d'Entrepise des Établissements Decauville, qui était accompagné de 2 membres

३०

du Comité d'Entreprise des Etablissements Decauville, des l'avis des employés de la Société Decauville Corbeil. Ils s'associent unanimes aux efforts du Comité d'entreprise pour trouver une solution face aux pécioses financiers émis par la direction pour la fermeture de cet établissement. Le Conseil ne comprend pas comment on peut envisager la fermeture d'une usine dans une région où l'on envisage l'implantation et la construction de nombreuses entreprises industrielles nouvelles, alors que cette usine qui est située dans les conditions les plus favorables, en périphérie de Corbeil, sur un embranchement ferroviaire, avec un accès fluvial, devrait permettre, au contraire, la création d'emplois nouveaux.

Il invite son Maire à prendre position dans ce sens au Conseil Général, et à intervenir chaque fois qu'il le fauera.

Emprunt de 100.000^f pour l'assainissement

Le Conseil, sur le rapport de son Président, vote
le principe d'un emprunt de 100.000 F. pour continuer
les travaux d'assainissement.

La Courte Auxiliaire de Crédits, 35, rue de la Boétie à Paris, nous consentirait cet emprunt sous forme d'obligations communales à 7.10% pendant 10 ans. Étant donné la difficulté à se procurer des fonds, d'emprunt le Conseil décide :

- d'accepter les propositions de la Caisse Maliciaire de Crédits
 - d'autoriser le Maire à signer les contrats qui seront présentés dans la forme ci-dessus définie.

Ses sujets étant épuisés la séance est levée